

## **La force de l'éloquence dans la réflexion des critiques et des orateurs**

Depuis l'Antiquité, la notion de force oratoire est au cœur de la réflexion sur l'éloquence. Elle apparaît même plus étroitement associée à l'éloquence qu'aux autres genres littéraires en ce que la valeur d'un orateur dépend de l'action qu'il exerce sur l'auditoire : c'est ce qu'indique la définition traditionnelle de l'éloquence comme « art de persuader<sup>1</sup> » ou, de façon particulièrement explicite, Charles Nodier lorsqu'il déclare qu'elle est « le talent de faire passer avec force et rapidité dans l'âme des autres les sentiments dont on est pénétré soi-même »<sup>2</sup>.

Cette puissance de l'éloquence, chacun peut la constater en lisant, par exemple, l'une des célèbres harangues de Démosthène, et en se trouvant soudain étonné de se sentir impliqué, ému, passionné par ce que dit l'orateur athénien, alors même que le sujet dont il parle nous est absolument indifférent. Comment expliquer cet intérêt ? De quelle nature est la force de l'éloquence, et à quoi tient son effet étonnamment prégnant ? Pour répondre à ces questions, nous étudierons les développements que les théoriciens antiques de l'éloquence ont consacrés à la force oratoire. Car si les auteurs de traités de rhétorique s'accordent sur la puissance dont la grande éloquence est capable, les idées qu'ils s'en font et la cause qu'ils en donnent divergent. Nous étudierons plus spécialement les ouvrages théoriques de Cicéron et Quintilien ainsi que le traité *Du Sublime*, qui comportent des développements sur la force oratoire entendue comme une action impérieuse et même irrésistible exercée par l'orateur sur qui l'entend. Puis, dans un second temps, nous examinerons comment les orateurs eux-mêmes, confrontés à la puissance de l'éloquence, l'ont envisagée. Quatre orateurs de la Révolution française ont été retenus : nous verrons que, s'ils reconnaissent eux aussi la force de l'éloquence, ils adoptent à son égard des prises de position opposées qui découlent du rôle qu'ils attribuent aux affects dans l'expérience oratoire.

### **La nature de la puissance oratoire selon les critiques de l'Antiquité**

La thèse d'une puissance des discours est exposée dans plusieurs traités de l'Antiquité, notamment dans ceux de Cicéron. Dans *De l'Orateur*, il écrit à propos de l'éloquence judiciaire :

---

<sup>1</sup> Cf. par exemple le *Dictionnaire de l'Académie française*, éditions de 1694 à 1835.

<sup>2</sup> *Cours de Belles-Lettres*, Genève, Droz, 1988, p. 60.

« Souvent, le juge maître de votre sort est mal disposé, il est irrité, il est même l'ami de l'adversaire ou votre ennemi. Il vous faut l'instruire ou le détromper ou le retenir ou l'exciter, le gouverner par la parole [...]. Il faut, comme avec l'aide d'un ressort, le pousser en tous sens, à la sévérité, à la clémence, à la tristesse, à la joie »<sup>3</sup>.

Les termes imagés qu'emploie Cicéron pour rendre compte de l'effet qu'il attribue à l'éloquence sont très forts : l'orateur doit « gouverner » le juge, au sens propre du verbe *moderari*, être maître de lui et le conduire ; il doit encore le « pousser en tous sens » (*contorquere*), littéralement le tourner ou plutôt le détourner comme on détourne un cours d'eau ; et, pour y parvenir, il lui faut agir « comme avec l'aide d'un ressort », le texte latin portant *machinatio* qui signifie mécanisme mais aussi, au sens figuré, « machination, ruse ». Dans *L'Orateur*, Cicéron ajoutera que l'orateur a pour but de fléchir (*flectere*, qui signifie « courber, ployer, plier ») l'auditoire et que l'éloquence la plus puissante, celle qui relève du *genus grande* ou grand style, « plante en nous de nouvelles manières de voir, [...] arrache celles qui y étaient implantées »<sup>4</sup>. D'après ces deux textes, l'effet de la grande éloquence cicéronienne se caractérise ainsi par sa force qui est une contrainte imposée à l'auditoire et dont la nature est en quelque sorte technique (métaphores de la mécanique et du jardinage).

Quintilien, dans le douzième livre de *L'Institution oratoire*, décrit la puissance de l'éloquence en des termes très proches. C'est avec la métaphore filée du cours d'eau impétueux que le rhéteur décrit la violence de l'effet du *genus grande* : le grand style, « capable de rouler des rochers [...] et de se creuser à lui-même ses rives, abondant et torrentueux, emportera le juge, même s'il résiste, et le forcera d'aller par où il l'entraînera »<sup>5</sup>. La métaphore que file Quintilien multiplie les verbes de mouvement : *devolvere* (faire rouler de haut en bas), *ferre* (porter, emporter), *cogere* (pousser de force), *ire* (aller), *rapere* (entraîner avec soi, emporter). Ces verbes n'ont pas seulement été amenés par l'image du torrent : plus loin, hors de tout contexte métaphorique, Quintilien indique que le juge qui écoute un discours relevant du grand style « passera (verbe *trahere*, littéralement : sera traîné) par toutes les émotions, et suivra partout l'orateur »<sup>6</sup>. De même, un passage du livre sixième indique que le grand orateur tire sa supériorité de sa capacité à « entraîner le juge »<sup>7</sup>. Ainsi, Quintilien présente l'effet du « grand style » comme un déplacement empreint de violence. L'assimilation de la force oratoire à une violence physique est typique de la conception de l'éloquence de Quintilien, qui va jusqu'à affirmer que « le propre rôle de l'orateur » est « de faire violence à l'esprit des juges »<sup>8</sup>.

Le traité anonyme du I<sup>er</sup> siècle intitulé *Du Sublime* n'est pas proprement sur l'art oratoire, puisqu'il considère ce qu'est la grandeur dans différents genres littéraires, mais

---

<sup>3</sup> *De l'Orateur. Livre II*, E. Courbaud éd., Paris, Les Belles Lettres, 1962, p. 36.

<sup>4</sup> *L'Orateur*, A. Yon éd., Paris, Les Belles Lettres, 1964, p. 34.

<sup>5</sup> *L'Institution oratoire*, J. Cousin éd., Paris, Les Belles Lettres, t. VII, 1980, p. 131.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 132.

<sup>7</sup> *Ibid.*, tome IV, p. 23.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 24.

l'éloquence politique y occupe une place privilégiée. Son auteur, que l'on a convenu d'appeler le Pseudo-Longin, y décrit l'effet de la littérature sublime de façon magnifique :

« Ce n'est pas à la persuasion que le sublime mène l'auditeur, mais au ravissement (*ekstasis*) ; toujours et partout l'admiration mêlée d'étonnement l'emporte sur ce qui ne vise qu'à nous persuader et à nous faire plaisir. L'action de la persuasion le plus souvent dépend de nous. Il n'en est pas ainsi du sublime : il confère au discours un pouvoir, une force (*dunasteia kai bia*) irrésistible qui domine entièrement [mot à mot : qui s'établit absolument au-dessus de] l'auditeur »<sup>9</sup>.

Une première caractéristique de l'effet sublime est de s'imposer à un auditoire qui ne peut s'y soustraire (sa puissance est « irrésistible »). Cette caractéristique est le trait principal le distinguant de la persuasion, qui ne peut se passer de la volonté des auditeurs. La puissance littéraire a la forme de l'*ekstasis*, terme que le traducteur, à la suite de Boileau, a rendu par « ravissement ». Un autre passage du traité précise le sens de l'effet sur l'auditoire que produit la grande littérature : « Notre âme [...] s'élève, exulte et prend l'essor, remplie de joie et d'orgueil comme si c'était elle qui avait produit ce qu'elle a entendu »<sup>10</sup>. Le résultat de la puissance oratoire, l'*ekstasis*, est ainsi un mouvement d'élévation qui évoque l'ascension propre à l'extase mystique mais qui en diffère essentiellement en ce qu'à aucun endroit le Pseudo-Longin ne présente le résultat du sublime comme l'union avec un dieu. Dans le même passage, le critique indique encore que l'élévation produite est d'ordre intellectuel : en effet, le sublime « laisse dans l'esprit un sujet de réflexion dépassant ce qui est exprimé ». L'individu, quel qu'il soit (c'est ce qu'indique le passage suivant), qui se trouve soumis au sublime, vaut mieux qu'auparavant : cette amélioration justifie la « joie » et l'« orgueil » que ressentent les auditeurs.

Comme la puissance oratoire décrite par Cicéron et Quintilien, l'effet de l'éloquence sublime est donc une contrainte subie par l'auditoire. Cependant, malgré cette ressemblance, la force de l'éloquence telle que la conçoit le Pseudo-Longin et le puissant effet oratoire que décrivent Cicéron et Quintilien diffèrent essentiellement. En effet, pour ces derniers la force qu'exerce l'orateur est une domination despotique exercée sur les auditeurs. Cicéron, comme le Pseudo-Longin d'ailleurs, dote l'homme éloquent d'une supériorité personnelle, mais il dénie à son public la possibilité de le rejoindre sur les hauteurs qu'il a atteintes : l'orateur, écrit Cicéron, se trouve dans une position surplombante : « suspicerent omnes », le verbe *susplicere* dénotant un sentiment d'admiration mais aussi une impression d'infériorité<sup>11</sup>. Il ajoute encore que l'affect que suscite la grande éloquence est un sentiment pénible d'abattement puisque « tout le monde désespérait de pouvoir [y] atteindre »<sup>12</sup>. L'état psychologique de l'auditoire selon Quintilien n'est guère différent : il apparaît comme hébété par la puissance oratoire dont il subit l'effet. À l'inverse, l'action de la grande éloquence sur

---

<sup>9</sup> *Du Sublime*, H. Lebègue éd., Paris, Les Belles Lettres, 1997, p. 3.

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>11</sup> *L'Orateur*, *op. cit.*, p. 34. Le traducteur a rendu le passage par « cette éloquence [...] dont tout le monde se sentait dominé ».

<sup>12</sup> *Ibid.*

l'auditoire dans *Du Sublime* est un sentiment d'orgueil enthousiaste, comme s'il avait lui-même « produit ce qu'il a entendu » : dans cette conception de la puissance oratoire, l'auditeur participe à la grandeur de l'orateur et s'ennoblit.

La seconde différence importante dans les conceptions de la puissance de l'éloquence selon le Pseudo-Longin, d'une part, et Cicéron et Quintilien, d'autre part, tient au rôle qu'ils attribuent aux passions dans l'explication de l'effet oratoire. Pour Cicéron, l'orateur qui sait émouvoir vivement l'auditoire s'assure le succès<sup>13</sup>. La puissance de l'éloquence tient essentiellement, selon cet auteur, à l'émotion qu'elle est capable de susciter, l'auditoire éprouvant en quelque sorte passivement les affects que l'orateur fait naître chez lui. L'auditeur n'est cependant pas entièrement envahi par l'émotion puisque l'orateur, par la force de son éloquence, « implante » aussi chez lui de nouvelles pensées, il est vrai sans plus de participation de sa part. Quintilien durcit la conception cicéronienne en dressant le portrait d'un auditoire qui, parce qu'il est submergé par l'émotion, accepte tout ce qu'affirme l'orateur, au point de méconnaître la vérité :

« Faire violence à l'esprit des juges et le détourner précisément de la contemplation de la vérité, tel est le propre rôle de l'orateur [...]. Les preuves, en effet, pourraient bien induire les juges à penser que notre cas est meilleur que celui de l'adversaire, mais c'est le sentiment (*adfectus*) qui les déterminera à vouloir même le trouver tel [...]. Car sitôt qu'ils ont commencé à se laisser gagner par la colère, la faveur, la haine, la pitié, ils tiennent déjà l'affaire pour une affaire personnelle, et, tout comme des amoureux qui sont incapables d'avoir un jugement impartial sur la beauté de la personne aimée, parce que la passion voile le regard, le juge, pris par le sentiment, cesse totalement de chercher méthodiquement la vérité »<sup>14</sup>.

Pour Quintilien, la puissance de l'éloquence consiste en définitive à « détourner de la contemplation de la vérité » l'esprit des auditeurs ; et c'est grâce à l'emploi de techniques pathétiques que cet effet d'égaré et de tromperie s'opère. Dans un autre passage<sup>15</sup>, il explique par l'absence de sagesse des auditeurs, en particulier de ceux issus du petit peuple, la nécessité où se trouve l'orateur de recourir à des procédés pathétiques. Si on ne peut qualifier la position de Quintilien de sophistique, puisque son objet n'est pas d'apprendre comment donner aux discours une apparence de vérité, il demeure qu'il attaque le garant de la vérité oratoire qu'est la rigueur argumentative. Cicéron ne soutient pas, dans ses traités, d'opinion semblable : il accorde, ainsi que nous l'avons vu, un rôle prédominant à l'émotion, mais sa thèse est bien plutôt celle d'une action conjointe du *docere* (fait d'instruire), du *movere* (fait d'émouvoir) et du *placere* (fait de plaire) pour atteindre la plus grande force. Est assez semblable la position de l'auteur du traité *Du Sublime* qui fait de la capacité à éprouver de grandes pensées le principal résultat de la grande éloquence, mais qui considère que l'orateur

---

<sup>13</sup> « Prouver est la part de la nécessité ; charmer, de l'agrément ; fléchir (*flectare*), de la victoire : c'est en effet cette dernière chose qui de toutes peut le plus pour gagner les causes » (*ibid.*, p. 25). *Flectare* a le même sens que *movere* dans le système rhétorique des *oratoris officia* ou devoirs de l'orateurs.

<sup>14</sup> *L'Institution oratoire*, op. cit., t. IV, p. 24.

<sup>15</sup> *Ibid.*, t. VII, p. 129.

doit être passionné, comme le montre l'exemple de Démosthène – l'orateur véhément par excellence – mis en avant dans son livre. Mais, à la différence de Cicéron, le Pseudo-Longin expose précisément les relations qu'entretiennent aspects intellectuels et aspects pathétiques de l'éloquence. D'après ce développement<sup>16</sup>, le *pathos* n'annule pas l'argumentation, comme le veut la conception rhétorique la plus triviale, mais il l'accompagne afin de lui procurer la force qui sans lui manquerait au discours. C'est donc pour le Pseudo-Longin le *pathos* qui communique à l'éloquence son énergie et sa puissance.

### **L'expérience révolutionnaire de la force oratoire**

La maîtrise de l'orateur sur son auditoire est évidente pour les auteurs des traités sur l'éloquence que nous avons examinés. Voyons maintenant comment plusieurs orateurs marquants de la Révolution française – Mirabeau, Robespierre, Saint-Just – ainsi que Condorcet, qui fit partie de deux des Assemblées révolutionnaires, ont pensé la puissance de l'art oratoire.

On constate d'abord que, comme par exemple Démosthène avant eux<sup>17</sup>, les orateurs de la Révolution minimisent fortement la puissance de leur propre éloquence. Cela peut s'expliquer par des considérations de prudence ; mais il apparaît aussi qu'à l'inverse des théoriciens, ils n'ont pas considéré qu'ils « gouvernaient » et « poussaient » à leur gré les auditeurs. Nous allons voir également que, contrairement aux auteurs examinés précédemment, ces orateurs sont partagés sur la valeur à accorder à une puissance oratoire sur laquelle plusieurs portent un jugement ambivalent ou hostile.

Pour parler des orateurs de l'Assemblée constituante, Mirabeau montre beaucoup de mesure : « Nous sommes ici des individus qui exposons notre sentiment »<sup>18</sup>. Il ne veut voir dans les députés parlant à la tribune que des hommes sages, s'exprimant avec clarté, qui parviennent à faire de bonnes lois grâce à des discussions bien menées au cours desquelles chacun apporte le tribut de ses « lumières »<sup>19</sup>, et non en vertu du talent particulier de certains d'entre eux. Il est ainsi amené à plusieurs reprises à se plaindre non seulement du tumulte qui gêne les discussions, mais aussi de l'empire de « mouvements oratoires » qui ont pour effet d'empêcher l'exercice de « la raison froide » dans les débats et de « tromper » l'Assemblée<sup>20</sup>. Cette condamnation des effets pathétiques trop puissants peut étonner de la part de Mirabeau, dont on connaît la véhémence réponse au maître de cérémonie Dreux-Brézé après que celui-ci eut ordonné aux députés du Tiers de se disperser. Cependant, l'exigence de rationalité qu'il formule est conforme aux qualités de précision et de netteté sans puissants effets pathétiques que l'on trouve dans la majorité de ses discours.

---

<sup>16</sup> *Op. cit.*, p. 27-28. Pour une analyse du sens de ce passage, on pourra se reporter aux pages 150-155 de notre mémoire de thèse soutenue à l'Université Paris-Sorbonne en 2013, *Un sublime moderne : l'éloquence de Saint-Just à la Convention nationale* (à paraître aux éditions Champion).

<sup>17</sup> Démosthène ne se présente jamais dans ses harangues politiques que comme l'un des « conseillers » du peuple athénien.

<sup>18</sup> *Mirabeau*, J. Hérissay éd., Monaco, Hemera, 1950, p. 41.

<sup>19</sup> *Ibid.*, p. 148, notamment.

<sup>20</sup> *Ibid.*, p. 161 et p. 151.

L'éloquence que prône Mirabeau pour ses collègues et pour lui-même est une éloquence de la raison, de la capacité à exposer des thèses justes afin de prendre collectivement de bonnes décisions. Cette prééminence donnée aux compétences intellectuelles des députés est générale chez les orateurs de la Révolution française. Robespierre, qui possédait un talent remarquable pour les mouvements passionnés, se réclame lui aussi de la « froide raison » et condamne les élans irréfléchis d'enthousiasme ayant par exemple conduit à déclarer la guerre aux puissances coalisées<sup>21</sup>. Or, Robespierre se méfie non seulement des discours exaltés mais de l'éloquence elle-même, dans la mesure où elle peut avoir une influence politique dangereuse. Pour expliquer sa proposition que les Constituants ne puissent être réélus à la Législative, il dénonce en effet la puissance que pourraient y avoir les « orateurs adroits » en ces termes :

« Quant aux prétendus guides qu'une assemblée pourrait transmettre à celles qui la suivent, je ne crois point du tout à leur utilité. Ce n'est pas dans l'ascendant des orateurs qu'il faut placer l'espoir du bien public, mais dans les lumières et le civisme de la masse des assemblées représentatives : l'influence de l'opinion publique et de l'intérêt général diminuent en proportion de celle que prennent les orateurs »<sup>22</sup>.

Cette proposition fut fort applaudie et adoptée, preuve que la crainte envers la force de l'éloquence était largement partagée. Il est également significatif, que dans les deux occasions où il dut se défendre de l'accusation portée contre lui d'être, par son éloquence, le tyran d'une opinion publique qu'il aurait mené à son gré<sup>23</sup>, Robespierre évite de parler de « force de l'éloquence » et lui substitue les expressions « puissance de la vérité » et « force morale de la raison »<sup>24</sup> qui manifestent que l'effet des discours ne tiendrait pas à leur caractère véhément mais à la valeur des idées soutenues.

Bien que, contrairement à Mirabeau et à Robespierre, Condorcet n'ait pas été, dans les Assemblées où il a siégé, un bon orateur, sa réflexion sur l'éloquence mérite d'être exposée. En effet, des députés de la Révolution, il est l'un des seuls à avoir rejeté le recours à l'éloquence dans les Assemblées et celui qui en fit la critique la plus systématique. Sa réflexion sur l'art oratoire a connu une évolution soulignée par Patrick Brasart<sup>25</sup>, qui a montré que son refus de l'éloquence se trouve nuancé dans *l'Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*. Mais la critique par Condorcet de l'éloquence dans ses autres textes est radicale : selon lui, l'éloquence qu'il définit comme « l'art de séduire la raison<sup>26</sup> » ou l'« art perfide par lequel on s'empare [des] passions<sup>27</sup> », est nocive à cause de la

---

<sup>21</sup> *Œuvres de Maximilien Robespierre*, M. Bouloiseau et A. Soboul éd., Paris, Presses Universitaires de France, t. VIII, 1954, p. 75.

<sup>22</sup> *Ibid.*, t. VII, 1952, p. 385.

<sup>23</sup> Discours des 5 novembre 1792 et 8 Thermidor an II.

<sup>24</sup> *Ibid.*, t. X, 1967, p. 565 pour ces citations.

<sup>25</sup> P. BRASART, *L'Eloquence révolutionnaire : appréciation critique et statut littéraire d'un délibératif moderne*, thèse soutenue en 1992 à l'Université de Tours, mémoire dactylographié, p. 242-259.

<sup>26</sup> *Œuvres de Condorcet*, Paris, F. Didot, 1847, t. VII, p. 271.

<sup>27</sup> *Ibid.*, t. I, p. 543.

« corruption destructrice<sup>28</sup> » qu'elle opère. Elle fut nécessaire chez les Anciens à cause de l'impossibilité matérielle de diffuser un grand nombre de discours écrits ; désormais, il est souhaitable que les députés ne votent que d'après les opinions imprimées de leurs collègues, qu'ils peuvent apprécier en « juges froids »<sup>29</sup>. Si Condorcet refuse l'éloquence à ses yeux essentiellement pathétique qui s'est épanouie sous l'Antiquité, c'est aussi parce que les orateurs de la Révolution ont à convaincre non plus le peuple assemblé mais d'autres députés. L'éloquence, dit-il, était « utile peut-être<sup>30</sup> » dans l'Antiquité. Il n'expose pas précisément en quoi consistait cette utilité mais ce qu'il écrit<sup>31</sup> laisse penser que, de même que Quintilien, il considère que c'est parce que le peuple athénien et romain sans éducation avait besoin d'être ému pour être convaincu que l'éloquence était utile alors, et qu'il n'en est plus besoin devant les députés français qui sont, sinon des sages, du moins des hommes éduqués.

L'opinion sur l'éloquence que Saint-Just voulait soutenir à la tribune de la Convention nationale le 9 Thermidor an II pour défendre Robespierre accusé d'être un orateur trop puissant est à l'opposé de celle de Condorcet, puisqu'il fait dans ce discours l'éloge de l'art oratoire et de sa puissance. Un tel éloge est rare de la part d'orateurs : c'est parce qu'ils étaient attaqués comme auteurs de discours que Démosthène<sup>32</sup> ou Robespierre ont pris la défense de l'éloquence. Saint-Just, le 9 Thermidor, se trouve dans des circonstances semblables ; et, comme Démosthène et Robespierre avant lui, il rappelle le danger que court l'orateur dans cette situation, lorsqu'il déclare que la « tribune aux harangues » d'où il parle risque d'être pour lui « la roche Tarpéienne »<sup>33</sup>.

Dans ses discours précédents, Saint-Just évoque l'éloquence en des termes similaires à ceux que nous avons rencontrés chez Mirabeau et Robespierre : ses collègues sont des « philosophes<sup>34</sup> » qui doivent s'appuyer sur « l'empire de la raison »<sup>35</sup> pour prendre des décisions politiques. Ses écrits le montrent même très attaché au bon déroulement des débats à l'Assemblée, car il prévoit des moyens législatifs destinés à empêcher que la « fureur » interdise aux députés les plus timorés d'exprimer leur opinion<sup>36</sup>. Dans le discours du 9 Thermidor, Saint-Just soutient de nouveau que la raison doit primer dans les débats : l'opinion publique, en effet, « se donne à la raison »<sup>37</sup>. Mais il énonce également que l'éloquence possède une puissance dont une république ne saurait se passer : elle « captive » et « intéresse » l'opinion publique, au sens très fort qu'a au XVIII<sup>e</sup> siècle ce mot<sup>38</sup>, et elle constitue « le garant » de la liberté en rendant les citoyens sensibles aux problèmes politiques. L'éloquence que Saint-Just loue dans ce discours est, écrit-il très classiquement, « l'art de

---

<sup>28</sup> *Ibid.*, t. VII, p. 474.

<sup>29</sup> *Ibid.*

<sup>30</sup> *Ibid.*

<sup>31</sup> Cf. le *Troisième Mémoire sur l'instruction publique*, *ibid.*, t. VII, p. 268-270.

<sup>32</sup> Dans le discours *Sur la Couronne*.

<sup>33</sup> SAINT-JUST, *Œuvres complètes*, M. Duval éd., Paris, G. Lebovici, 1984, p. 907. Pour un examen plus complet de la réflexion de Saint-Just sur l'éloquence, on pourra se reporter aux pages 460-521 de notre thèse.

<sup>34</sup> *Ibid.*, p. 705.

<sup>35</sup> *Ibid.*, p. 406.

<sup>36</sup> *Ibid.*, p. 996.

<sup>37</sup> *Ibid.*, p. 915. Les citations qui suivent sont extraites de la même page.

<sup>38</sup> D'après les dictionnaires d'époque, *intéresser* signifie « émouvoir, toucher ».

bien dire » et de « persuader » ; mais il la définit aussi comme « l'art de toucher les âmes ». Car la puissance de l'éloquence que défend Saint-Just « s'appui[e] sur le cœur »<sup>39</sup>, conformément à ce qu'il avait déclaré dans son précédent discours : « chacun ne peut avoir une influence égale d'entendement et de lumières » mais « tous les cœurs sont égaux par le sentiment du bien et du mal », en sorte que le moyen d'attacher dans son entier le peuple français au bien public est de toucher ses sentiments. Pour Saint-Just, c'est grâce à l'éloquence émouvante, et seulement grâce à elle, que les idées abstraites qui sont le fruit de la longue méditation de l'orateur peuvent être saisies par tous.

Ainsi, les positions opposées de Condorcet et de Saint-Just sur l'éloquence tiennent à leurs conceptions différentes de l'effet du *pathos* oratoire : si Condorcet refuse l'éloquence, c'est en raison de sa conviction « quintilienne » que la véhémence est un obstacle au cheminement de la vérité ; tandis que Saint-Just, en considérant que l'émotion doit se mettre au service de la raison pour rendre les abstractions politiques compréhensibles par tous, partage l'opinion favorable à la grande éloquence de l'auteur du traité *Du Sublime*.

### **Conclusion : force de l'éloquence et pouvoir de l'orateur**

Si la thèse d'une puissance de l'éloquence est très généralement soutenue, tant par la critique antique que par les hommes de la Révolution qui ont pratiqué l'art oratoire, il ne s'ensuit pas que l'orateur ait lui-même un pouvoir important. Certes, les traités de rhétorique semblent considérer qu'il exerce une absolue maîtrise de l'auditoire ; mais les orateurs ont jugé leur pouvoir limité et non exempt de dangers. Que la puissance oratoire ne protège pas l'orateur est un fait qui n'a pas besoin d'être démontré : il suffit de penser aux morts violentes de Démosthène, des Gracques, de Cicéron ou, plus près de nous, à celles de Vergniaud, Danton, Robespierre et Saint-Just. Non seulement leur talent oratoire ne les a pas protégés, mais c'est parce qu'ils exerçaient une influence sur l'opinion que la plupart d'entre eux ont connu une mort précoce. La force de l'éloquence est ainsi pour les orateurs une puissance éminemment paradoxale car périlleuse.

La puissance de l'orateur est également limitée. Comme Saint-Just l'a noté dans son dernier discours, le pouvoir de ceux qui parlent au nom du peuple ne peut être assimilé au pouvoir politique qu'exercent les gouvernants<sup>40</sup>, et il est à ce titre un contre-pouvoir. Mais ce contre-pouvoir est insuffisant en ce qu'il est strictement moral, et il est précaire car il est toujours possible d'empêcher l'orateur de parler. L'auteur d'un *Essai sur l'art oratoire* paru juste après la Révolution française a pu écrire que la lutte à laquelle l'orateur prend part est un combat « le sein découvert contre des hommes cuirassés »<sup>41</sup> : c'est dire combien ce contre-pouvoir est faible par rapport à d'autres formes de pouvoirs mieux étayées.

---

<sup>39</sup> *Ibid.*, p. 811 pour cette citation et les suivantes.

<sup>40</sup> Nous renvoyons au passage du discours du 9 Thermidor consacré à l'éloquence (*ibid.*, p. 914-915) et à l'analyse que nous en avons donnée dans A. QUENNEDEY, « Le talent oratoire est-il un danger pour la liberté ? La controverse sur l'éloquence dans le discours de Saint-Just du 9 Thermidor an II », C. TRIOLAIRE (dir.), *La Révolution française au miroir des recherches actuelles*, Paris, Société des Études Robespierriennes, 2011, p. 195-205.

<sup>41</sup> Joseph DROZ, *Essai sur l'art oratoire*, Paris, Renouard, 1800, p. 258.

Enfin, on ajoutera qu'un discours, si élaboré et réussi soit-il, n'est jamais le résultat d'un choix entièrement rationnel et libre, et qu'on ne saurait donc considérer avec les rhétoriciens que l'orateur pèse exactement ses moyens et ses effets pour conduire son auditoire là où il l'a décidé : plutôt que de se tenir à la vision idéalisée des traités, il paraît plus juste de voir en l'orateur un homme qui ne maîtrise pas entièrement ses discours ni, *a fortiori*, leur puissance.